Une femme qui avait eu jadis quelques succès, et avait brillé par son esprit et ses capacités dans le monde des lettres et des arts, vint de mourir à Lille, presque oubliée, à l'âge de 83 ans.

Victoire Gudin (c'était son nom), née à La Fère en 1798, était la fille d'un officier supérieur d'artillerie.

Enfant, elle reçut par l'intermédiaire de maîtres particuliers une éducation solide.

Rien ne lui demeura étranger, elle apprit avec succès le français, l'allemand, la peinture, et ne tarda pas à se faire remarquer par ses divers talents.

Elle habita successivement Auxonne, Mayence, Munich, Cambrai, Valenciennes et se fixa définitivement à Lille.

Comme littérature elle donna des études sur La Fontaine, Molière Racine, Goëthe et Schiller.

Comme peinture, elle fit de charmantes compositions inspirées de Girodet, peignait des fleurs à l'aquarelle dans le genre de Redouté, exécuta de grands tableaux à l'huille et de ravissantes miniatures.

Dans ces deux derniers genres, ses compositions : une tête de saint Jean en extase, une Annonciation, une tête de vierge et quelques portraits, furent exposés et produisirent une certaine sensation.

Vers 1830, cette femme qui vivait au milieu du monde et en était très appréciée, s'en éloigna.

Elle se retira sous le nom de sœur Michel au couvent des Franciscaines à Lille, où elle est décédée le 1er février ; elle était depuis près de trente ans supérieure de la communauté.

Depuis huit jours, nous avons passé par toutes les phases de l'hiver. Tempête, pluie, gélée, neige, grêle, rien ne nous a été épargné. La neige a tombé pendant une partie de la nuit dernière. Aujourd'hui, le soleil s'est montré radieux et a amené un dégel complet.

Une pièce de fausse monnaie a été donnée hier, à un marchand de journaux par un individu dont le signalement a été livré à la police.

Cette pièce, frappée sur le modèle des pièces de 1 franc est à l'effigie de Napoléon III et aumillésime de 1866

Les deux individus qui, hier, au débit de tabac Bayart, place du Trichon, ont volé cinq francs de timbres-poste à l'aide de l'expédient que nous avons raconté, n'ont pas joui longtemps de l'impunité. Ils ont été arrêtés hier. Ce sont deux rattacheurs, Phidias Catteau et Henri Delahaye, âgés tous deux de dix-neuf ans.

Delahaye vient de sortir de prison où il avait envoyé pour fraude.

Ce n'est pas dans le canal de Roubaix, mais dans l'abreuvoir que Mlle Elise V..., s'est jetée avant-hier. Elle en a été retirée par M. Jules Lefebvre, journalier.

La cause de cette tentative de suicide est bien celle que nous mentionnions hier.

Un habitant de la rue Francklin, Lambert Debats, tisserand, âgé de 21 ans vient d'être arrêté. Cet homme est prévenu d'avoir battu un de ses voisins si violemment que celui-ci ne pourra se remettre au travail que dans une vingtaine de jours.

Une baraque de la rue de Tourcoing a été dévalisée, l'avant-dernière nuit. Les voleurs n'ont cependant pu tirer aucun profit des jouets, bonbons, etc., qu'ils avaient enlevés, car, rencontrés par des agents, ils ont pris la fuite en abandonnant les objets volés.

Un hardi coup de main.

Trente poules et deux coqs ont été emportés, l'avant-dernière nuit, de la ferme de M. Lebrun, aux Trois-Ponts, par un rôdeur dont on n'a pas retrouvé les traces.

Dans la nuit de mercredi à jeudi, des malfaiteurs ont essayé de s'introduire chez Mme Libreck, cabaretière, route de Wattrelos en face du dépôt de la compagnie des Tramways, mais les voleurs n'ont pas réussi dans leur tentative, Mme Libreck ayant l'habitude de laisser la clef à l'intérieur, dans la serrure. La clef était complètement fausse.

Un ouvrier tisserand, Jacques Vanderpaelt, inculpé de vol, a été arrêté hier, par la police de sureté. Un mandat d'amener avait été lancé contre lui par le parquet de Lille.

Un vol de bois a été commis, ces jours derniers, à Croix. L'auteur présumé de ce vol, Jules B..., terrassier, a été arrêté.

Une plainte en escroquerie vient d'être déposée par M. Louis Baussière, cabaretier et marchand de lait, à Croix, contre un ouvrier terrassier de Wazemmes, Jean Degrave. Il s'agit d'une voiture que celui-ci aurait faite sienne au détriment du cabaretier.

L'*Echo du Nord* avait annoncé que le 9 janvier dernier l'on avait interné à la citadelle de Lille un jeune militaire belge, brigadier aux carabiniers, nommé Julien-Henri Horrie.

A ce propos, il a reçu la lettre suivante :

« Quoique Julien Horrie fût muni d'un congé ministériel de huitaine, la gendarmerie française l'a arrêté à Wervicq-Sud (France) où, après avoir séjourné pendant cinq jour à Lille, au sein de sa famille, il s'était rendu pour rendre visite à d'autres parents.

» Ce jeune militaire, fils et petit fils de Belges, n'avait pas cru, vu sa situation, devoir satisfaire au recrutement en France, ce qui n'empêcha pas qu'il fut porté, à tort, sur la liste de recrutement.

» Au tirage au sort de la classe, Julien Horrie fut appelé, mais il était déjà incorporé dans un régiment belge. Il fut constaté absent et déclaré insoumis.

» Sous le coup des lois françaises, mal appliquées en cette occurence, Julien Horrie, dont le domicile est à Wervicq-Belgique, où il habitait avec son père, a été signalé dès son arrivée à Wervicq-France et arrêté.

» Cela s'est passé le 9 janvier dernier, c'est-à-dire pendant la durée de la permission ministérielle dont jouissait le prétendu délinquant.

» Veuillez agréer, etc. »

Nous ferons remarquer à l'auteur de cette réclamation que les lois françaises ont été parfaitement appliquées.

Les listes de recrutement sont établies d'après les registres de l'Etat-civil. C'est ainsi que Horrie y a été inscrit. C'était à lui de déclarer, au moment du tirage, qu'il réclamait sa nationalité

Le correspondant spécial de l'*Echo de Dunkerque* lui adresse la communication suivante :

« La nuit dernière, vers une heure, le second du navire *Céleste*, frère du capitaine Le Bastard, en embarquant à son bord avec le second de la goëlette *Amélie* de Granville, amarrée en second de la *Céleste*, est tombé entre le quai et son navire. Le second de l'*Amélie* se précipita au secours de son camarade. Aux cris poussés par eux, le douanier de faction accourut et réussit à retirer le second de l'*Amélie* au moyen de la ligne de sauvetage. Quant au malheureux Le Bastard on ne pût le retrouver qu'après une heure de recherches, Cet affreux accident a douloureusement impressionné notre population maritime.

Un accident s'est produit hier matin à neuf heures, dans la distillerie Lecomte, au pavé qui conduit de la porte Saint-André à Lambersart.

Un ouvrier nommé Henri, domicilié à Verlinghen, s'étant trop approché de l'arbre de transmission de la machine en marche, fut saisi par ses vêtements et jeté par terre après plusieurs tours opérés avec une rapidité vertigineuse dans cette effrayante position.

Quand on le releva, il avait une large blessure au front et une dangereuse contusion au genou.

Le docteur Martin lui a prodigué ses soins et il espère, à moins de lésions internes sur lesquelles il ne peut encore se prononcer, que cet accident n'aura pas de suites graves pour le blessé.

Il y a huit jours un autre accident arrivait à un habitant de la même commune, le sieur Demeere, marchand de lait.

Renversé avec sa voiture dans un choc au boulevard Vallon à Lille, ce malheureux en éprouvait immédiatement une hernie inguinale des plus dangereuses. Transporté chez lui à demi-mort, il fut opéré avec un plein succès le lendemain, par un jeune et habile praticien dont nous citons le nom plus haut. Aujourd'hui il est en pleine convalescence.

Un jugement intéressant, surtout pour les chasseurs.

On écrit de Neuvilly, arrondissement de Cambrai :

Un domestique de M. Guyot meunier à Neuvilly, avait, sur l'ordre de son maître tiré un coup de fusil sur des moineaux qui mangeaient journellement une grosse partie du grain destinée à la volaille. Un gendarme avait entendu la détonation et était accouru dresser un procès-verbal au garde-moulin, pour délits de chasse en temps prohibé et sans permis.

Le domestique allait être condamné, lorsque M. Dutemple fils, se présentant au banc de la défense, demanda que l'affaire fût remise, afin que le prévenu pût prouver, par témoins, que le coup de fusil avait été tiré dans un enclos, et que la porte avait été ouverte, uniquement pour permettre au chasse-mannée, de reprendre un oiseau blessé qui avait passé à travers la claire-voie de la fermeture de l'enclos.

L'affaire fut donc remise à huitaine.

Le tribunal, après avoir entendu les témoins, a déclaré que le fait de ramasser un oiseau, hors de l'enclos où il avait été tiré, ne constituait pas un délit et a renvoyé le prévenu sans dépens.

Décidément le goût de la musique qui de tous temps a été très développé à Roubaix tend à s'accroître encore ; il y a quinze jours nous assistions au concert de la *Grande-Harmonie* ; dimanche dernier, c'était le tour de la *Fanfare Delattre* demain si nous étions doués d'ubiquité nous pourrions être présents à la même heure au concert que la société d'harmonie *La Concordia* donne à ses membres honoraires, et au concert vocal et instrumental de la société *L'Union des Travailleurs*; et cependant, malgré leur fréquence, les concerts attirent toujours une grande affluence d'auditeurs.

Celui que la *Fanfare Delattre* a offert dimanche à ses membres honoraires a été sous tous les rapports le digne pendant de la solennité musicale que la *Grande-Harmonie* avait organisé huit jours auparavant. Le choix des artistes était des plus heureux et l'interprétation a été à la hauteur de leur réputation.

La *Fanfare* a exécuté magistralement l'*ouverture de Sardanapale* de Joncières et celle de l'opéra comique d'Herold, *Zampa* ce dernier morceau a été fort remarquablement rendu.

M. Mauguière, que beaucoup de nos lecteurs ont déjà entendu dans de précédents concerts, notamment aux réunions de la société *Le Dauphin*, a toujours la voix puissante et étendue. Il a chanté avec infiniment de goût les *Noces de Jeannette* et la *Mulle de Pedro*.

M. Désiré Laurent violon solo des concerts populaires de Lille a un bon coup d'archet et se joue des plus grandes difficultés, l'exécution de sa valse lui a valu les honneurs du bis et du rappel.

M. Landouzy professeur à l'académie de Roubaix est un artiste de mérite et ne peut former que de bons élèves car il a un jeu superbe, son *Larghetto* et sa *Berceuse de Mozart* ont été très applaudis.

Il a été également rappelé et bissé ainsi que M. Mayer, pianiste dont une composition mélodieuse intitulée *Les Cloches du soir*, chantée par Mme Landouzy et accompagnée par l'auteur et M. Landouzy a été infiniment goutée. Puisque nous venons de prononcer le nom de Mme Landouzy, nous constaterons de suite qu'elle a chanté les quatre morceaux qui figuraient au programme avec méthode et sans aucune apparence de fatigue, aussi le public après l'avoir applaudie et rappelée a différentes reprises en a réclamé un cinquième. La voix de cette artiste est des plus étendues elle est pure et bien timbrée et s'il est vrai qu'elle se dispose a donner des leçons de chant nous croyons qu'on ne saurait rencontrer de meilleur professeur.

Le comique, M. Delbar a été très-amusant, aussi, au lieu de deux chansonnettes portées au programme, a-t-il du en chanter quatre. Nous n'avons pas à féliciter M. Louis Ecrepont, son nom a déjà été très souvent prononcé dans le *Journal de Roubaix* et ce serait nous répéter que de faire de nouveau l'éloge de la façon dont il accompagne les chanteurs.

En somme, nous ne nous plaindrons jamais de la fréquence des concerts quant il nous sera donné d'entendre de pareils artistes et nous félicitons sincèrement la commission de la *Fanfare Delattre* des soins qu'elle a apporté dans l'organisation de cette soirée musicale.

L'harmonie *La Concordia* offrira, dimanche prochain, à ses membres honoraires, une grande soirée musicale suivie de bal. Cette fête aura lieu dans le local de la Société, rue de Lannoy, et commencera à six heures et demie du soir. En voici le programme :

1. La *Concordia*, Harmonie, ***. — 2. Polka pour piston, L. Dassens. — 3. Romance pour ténor, Duvillers. — 4. Chasonnette comique, L. Demartelaire. — 5. Air varié pour Saxophone, Lauridan, sous-chef de la musique municipale de Croix. — 6. Romance, L. Allard. — Chansonnette comique, L. Demartelaire.

Le piano sera tenu par M. N C.

Les membres honoraires qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation sont priés de tenir le présent avis comme en tenant lieu.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE LILLE

Le bureau de la Société de Géographie de Lille a tenu hier soir sa deuxième réunion mensuelle de cette année dans le local de la Société industrielle.

Etaient présents : MM. Henri Bossut, Telliez et Déjardin, vice-présidents; Suérus, Chon et Guillot, secrétaires; Renouard, bibliothécaire; et MM. Faucher, Lacroix, Delamare, Toussaint, Duburcq, Masquelez, Carré et Delessert, membres du comité.

Après lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance, on a discuté les questions portées à l'ordre du jour, au nombre desquelles se trouvait celle d'une prochaine conférence de M. Jules Garnier, sur les gisements de nickel de la Nouvelle-Calédonie.

Nous croyons pouvoir annoncer à nos lecteurs que cette conférence aura lieu à Roubaix, il est même possible que M. Gaston Tissandier, vienne en même temps expérimenter devant nous les appareils téléphoniques, qu'il n'a pu présenter à la dernière conférence de géographie de Lille, par suite d'un accident survenu pendant le transport.

JUSTICE ADMINISTRATIVE

CONSEIL DE PREFECTURE DU NORD

Audience du 11 février.

Affaires électorales.

Président : M. Arnould de Praneuf.

Assesseurs : MM. Delpech, et Joppé.

Commissaire du gouvernement : M. Bouffet, secrétaire-général.

Au commencement de l'audience, M. le président donne lecture de l'arrêt relatif aux élections (9 et 16 janvier), de Tourcoing.

Après avoir donné lecture des protestations et des moyens présentés par les avocats des parties, le conseil annule les opérations électorales de Tourcoing.

AFFAIRES EN DÉLIBÉRÉ.

Fenain — Elections annulées.
Leval. — Annulation.
Eccles. — Elections validées.
Honnechy. — Annulation.
Quiévrechain. — Elections validées.
Oisy. — Elections annulées.
Bruille-Saint-Amand. — Elections validées.
Lourches. — Elections annulées.
Beaudegnies. — Election Desjardin annulée.

NOUVELLES AFFAIRES

Sur la demande de divers défenseurs, il est entendu que les affaires de La Madeleine et de Marcq-en-Barœul viendront à une audience spéciale qui sera tenue à 8 heures du soir.

Clary. — Rapporteur, M. Joppé.

Me Basquin rappelle que dans ce pays la population est soumise à tous les moyens de pression. M. le Maire a fait des réunions électorales, il y a eu distribution de secours, boissons, etc. Dans les réunions on dépassait même l'heure de la retraite.

Personne ne se présente pour défendre cette élection, M. le commissaire du gouvernement, conclut a la validation des élections de Clary ; mais il demande l'invalidation de M. Moricourt maire de cette commune.

L'affaire est mise en délibéré.

Wormhoudt. — Protestation contre l'élection du docteur Lernoud, médecin du bureau de bienfaisance.

Me Dolez se présente pour le défendre. Son client a renoncé à tout traitement pour ses fonctions. M. le commissaire du gouvernement conclut à la validation.

Le conseil rejette la protestation et valide l'élection.

Louvroil. — Un soldat, en permission de 30 jours, Paul Laurent a voté. De plus il y a eu des distributions d'argent.

Divers témoins déposent qu'ils ont reçus de l'argent, pour voter. Ils croient tous que c'était en faveur de la République, or, il paraît que les deux listes étaient républicaines. De là grand embarras pour le conseil. Il en résulte néanmoins que les uns ou les autres ont acheté des votes.

M. le Président déclare qu'il ne comprend plus rien à ces deux listes qui réclament toutes deux pour la qualification de Républicains. Il faudrait pourtant, ajoute M. le Président, distinguer par un mot quelconque, ces deux listes ennemies.

Un protestataire s'écrie : appelez-nous la liste des récalcitrants.

M. le Président sévèrement : je n'ai pas à prendre votre avis la dessus et je ne vous permets pas de le formuler.

Au nombre des nombreux témoins figure une dame, cabaretière à Louvroil. C'est peut-être la première fois que le fait se présente au conseil.

Me Basquin rappelle que les deux listes, républicaines, se séparent, mais seulement sur des questions locales, la musique notamment.

Le soldat Paul Laurent n'était qu'en *permission* et ne pouvait voter. Il y a de plus corruption par argent. L'avocat demande donc l'annulation des élections de Louvroil.

Me Werquin, pour les défendeurs de l'autre liste... républicaine, soutient que le soldat Laurent était *en congé*.

On parle de corruptions par argent. Il y a ici un beau spectacle, dit-il. Le suffrage universel se moralise décidément, puisque les anciens tenants du bonapartisme se plaignent de ce genre de corruption.

Et puis, voyez Giard, il dit qu'on a acheté son vote 5 francs et ensuite, il renvoie de chez lui un ouvrier qui a voté comme lui, dans les mêmes conditions.

Est-ce là un témoin assez sérieux et surtout assez moral ?

L'avocat conclut naturellement à la validation.

Me Basquin dit qu'il ne s'agit que de faits matériels qu'il s'efforce de prouver.

Il y a dans les faits allégués de quoi faire annuler une élection.

M. le commissaire du gouvernement demande qu'on s'assure, avant tout, si Paul Laurent était en *permission* ou bien en *congé*. Il demande, par suite, un complément d'instruction.

L'affaire est mise en délibéré.

CARNIÈRES. — Faits de corruption. Distribution d'argent et de boisson. Les protestataires accusent M. Largillière des faits relatés ci-dessus. Me Werquin les soutient. Il dit que des électeurs ont été conduits par groupe et tambour en tête, jusqu'au local du scrutin, on buvait en route. Cette liste doit voir ses élections annulées, ne fut-ce que parce que ce sont des ennemis de la République qui n'ont pas *voulu illuminer* le 14 juillet !!

Me Ovigneur répond que M. Largillière a proposé une souscription pour couvrir les frais de cette fête. Lui-même s'y inscrivait en tête.

On parle d'embrigadement. Avez-vous vu M. Largillière les conduire ?

Dans un cabaret, sur la route, 25 ouvriers sont la attendat, quoi? Ah ! à coup sûr, ils espéraient être régalés. Ils le furent, cela se dit : d'autres vinrent, oui : mais les avait-on convoqués là ? Non, où est donc la corruption ?

L'argent ? sur la place, M. Largillière a jeté quelques sous à des gamins qui l'iimportunaient. Mais c'était après le vote.

Les distributions faites aux pauvres l'ont été par M. Leduc, administrateur du bureau de bienfaisance.

Le Conseil se rappellera sa décision dans l'affaire de Quiévrechain, en tout semblable à celle-ci :

Le Conseil ne se déjuge pas. Mais le grand nombre de voix obtenues par M. Largillière ? Cela est facile a comprendre : il était sur les listes opposées des deux frères Nestor et Alphonse Mahieu : Il était donc porté par tous les partis. M. le commissaire du gouvernement veut que le suffrage universel soit moralisé.

On a bu, à Carnières, le jour des élections, au compte de M. Largillière. Il conclut à l'invalidation.

L'affaire est mise en délibéré. Le jugement sera rendu à la reprise de la séance du soir.

SECLIN. — Listes frauduleuses, etc., noms intercalés. Rapporteur M. de Praneuf.

Me Vanlaer soutient la protestation. La fraude a consisté à garder les premiers noms de la liste de la mairie, d'y intercaler ensuite sept ou huit noms d'adversaires, puis de laisser la fin de la liste telle qu'elle était. Il y a là fraude évidente.

Me Barbe plaide pour les défendeurs.

La séance est levée à 7 heures.

L'arrêt sera prononcé lors de la reprise à 9 heures.

SÉANCE DE NUIT

A 9 heures 35 le Conseil rentre en séance.

Arrêts,

CARNIÈRES. — Elections annulées.

CLARY. — L'élection Moricourt est invalidée. Les autres sont validées.

LA MADELEINE-LILLE. — Protestation de MM. Edouard Morival, Musin et consorts ont présenté des protestations concernant les élections des 9 et 16 janvier. Les deux affaires sont unies, de l'accord des parties. Il s'agit surtout de la fermeture tardive du bureau de vote.

La protestation de M. Musin relativement au nombre des conseillers à élire en raison de la population, soulève une grave question de droit. Le dernier élu l'est-il validement ? L'élection est-elle violée ?

M. Boyers-Chammard, pour les protestations, se félicite de ce qu'il n'y a pas été question de politique. Le mouvement est dirigé contre le maire seul.

Il y a eu tumulte au dépouillement et le maire ne s'en est pas inquiété.

Les heures du scrutin ont été arbitrairement changés par le maire. Le 16, le scrutin devait être clos à 3 heures d'après l'arrêté. Or on n'a fermé qu'à 4 heures. Des électeurs ont pu ne pas voter pour cette raison.

De plus, les listes de pointage sont informes. Impossible de les vérifier.

Par rapport à Deschamp-Dupas et sous prétexte que certains bulletins portaient la mention : cabaretier; d'autres : débitant de boissons, le bureau a attribué les votes à deux individus différents. Puis le total des votes a été mal fait. C'est à croire que la personne ne savait faire une addition.

Pour les voix données à P. Couvet, mêmes observations que pour Deschamps.

Ce n'est vraiment pas là une opération sérieuse ?

Le Président n'a pas proclamé le nombre de voix obtenues. Mais c'est à cette faute qu'il faut attribuer notre protestation sur le nombre des membres à élire.

L'honorable défenseur relève aussi un chiffre surchargé ; c'est un 3 métamorphosé en 5.

Enfin, il n'a été porté le 16 que six candidats à élire. Or, il en fallait sept ; nouvelle irrégularité.

Au reste, il y a eu un précédent.

M. Crépelle, maire de La Madeleine, conteste toutes les allégations des protestataires.

Le commissaire du gouvernement, fait une réflexion qui doit être consignée : l'heure du scrutin fixée par la carte électorale n'est rien ; le seul titre légal est l'arrêté du maire. Il conclut à la validation de l'élection.

Pour le second tour de scrutin, il dit qu'en ce moment il n'y avait que six vacances. Donc il ne fallait que six membres.

L'affaire est mise en délibéré et l'arrêt sera prononcé samedi, à une heure.

MONTIGNY. — Rapporteur. M. Joppé. Protestations rejetées.

ECAILLON. — L'élection de M. César Collignon est invalidée.

FERRIÈRE-LA-PETITE. — Invalidation.

BERSILLIES. — Miso en délibéré.

NEUF-BERQUIN. — Les élections des 11 premiers conseillers sont validées. La 12e élection, M. Sockman, est invalidée,

MILLONFOSSE. — En délibéré.

BRUILLE-SAINT-AMAND. — 2e protestation. — Elections validées.

DIMECHAUX. — En délibéré.

SARS-POTERIES. — Protestations tardives. — Elections validées.

MARCQ-EN-BARŒUL. — Il y a quatre protestations.

Deux sont émanées de M. Paul Ducrocq contre l'élection de Léon Ducrocq, son frère. Rapporteur M. Joppé.

Me Vanlaer plaide pour les protestataires ; Me Barbe, plaide pour le défendeur, Léon Ducrocq.

Il s'agit d'établir les chiffres justes de la majorité.

Me Barbe demande que les scrutateurs soient appelés à témoigner qu'il y a erreur au procès-verbal.

Me Vanlaer répond que les deux scrutateurs en question n'ont pu, *10 jours après le vote*, dire avec connaissance de cause qu'il y avait eu des erreurs au procès-verbal qu'ils ont signé pourtant.

Les témoins affirment qu'il y avait 971 bulletins ; M. Delesalle, maire, en a trouvé 981.

On demande au témoin pourquoi il n'a pas protesté de suite.

C'est qu'il était si fatigué, dit-il, qu'il n'en pouvait plus. Mais il n'a jamais vu que 971 bulletins.

Le témoin, M. Fayet, dit avoir vu M. Paul Ducrocq manipuler les bulletins et lui en avoir fait la remarque, à laquelle il a vertement répondu.

Mais, dit M. Joppé, rapporteur, alors *toutes* les autres élections ont été viciées.

M. Paul Ducrocq nie énergiquement avoir agi comme on l'a insinué 10 jours après le vote. Il n'a rien manipulé, rien gratté sur les bulletins.

ÉPHÉMÉRIDES

SAMEDI 12 FÉVRIER. — *Saint-Damien, mart.* — 1553. — DÉCISION EN FAVEUR DES ENFANTS ÉLEVÉS A L'HÔPITAL DE LA TRINITÉ.

On permit aux maîtres d'avoir un second apprenti à condition qu'ils le choisiraient parmi les enfants pauvres élevés dans l'hôpital de la Trinité.

1316. — FONDATION D'UN REFUGE DE NUIT.

Cette fondation est due à la libéralité de Jean de Lyons.

On recevait dans cette maison les femmes et les filles sans ressources et on les nourrissait jusqu'à ce qu'elles aient trouvé du travail.

— VALENCIENNES. — Un valenciennois, M. Edmond Guillaume, architecte du Palais de Versailles, vient d'être nommé architecte des Palais Nationaux en remplacement du titulaire M. Lesuel, décédé.

— SAINT-OMER. — Mardi, prochain, 15 février, un service funèbre sera chanté, à onze heures, en l'église Notre-Dame, à St-Omer, pour le repos de l'âme de Son Eminence le Cardinal Régnier, Archevêque de Cambrai.

— BOULOGNE. — Mercredi, les habitants de Wimille étaient mis en émoi par la nouvelle d'un accident vraiment épouvantable.

Un jeune garçon de 14 à 15 ans, ami du jeune Joseph Beutin, se trouvant avec ce dernier à son domicile, eut la funeste inspiration de décrocher de la cheminée un fusil de chasse qui s'y trouvait suspendu.

Avant de jouer avec cette arme, il avait eu la précaution d'enlever la capsule, mais, par une circonstance qu'on s'explique difficilement, une parcelle du fulminate restait adhérente à la cheminée, si bien qu'en faisant le simulacre de décharger le fusil, le coup partit et la balle alla atteindre le jeune Beutin qui tomba mortellement frappé.

— BEUVRY. — Dans la nuit de mercredi à Jeudi, le feu s'est déclaré dans les dépendances d'une petite ferme sise à Beuvry et l'a réduite en cendres.

Cette ferme était occupée par le sieur Louis Tétart, cultivateur, et appartenait à M. Michel Quéva, rentier à Annequin. Rien n'a pu être sauvé : les époux Tétart, réveillés par les cris d'un de leurs petits enfants que la fumée étouffait, n'ont pas eu le temps de se couvrir entièrement pour prendre la fuite avec leur famille.

La perte totale couverte par une assurance est de 3,700 francs. On attribue la cause de cet incendie au mauvais état d'un four à pain dans lequel on avait cuit la veille.

— MAUBEUGE. — Un vol, avec effraction d'une somme d'environ 35 fr., a été commis dans la nuit du 5 au 6 février courant dans l'église de Sous-le-Bois-Maubeuge; tous les petits troncs, au nombre de quatorze, dans lesquels il pouvait se trouver une somme de 4 à 5 fr.; ainsi que le tiroir d'une armoire de la sacristie contenant environ 30 fr., ont été fracturés.

Pour pénétrer dans l'église, le ou les auteurs de ce vol, jusqu'à présent inconnus, ont, au moyen de fortes pesées, fait sauter la gâche de la serrure de la porte de derrière de l'une des deux sacristies.

— CHAULNES. — Lundi 7 février une petite fille de 10 ans, Victorine Bromon, est tombée accidentellement dans le puits de l'habitation de ses parents, près duquel elle jouait. On s'empressa de la retirer, mais on ne trouvait plus qu'un cadavre. Ce douloureux évènement a produit une pénible impression dans la ville.

— NOYELLES. — Ce matin, un M. Laoust Philippe, âgé de 63 ans, demeurant à Noyelles, était venu chez M. Genet, pharmacien, acheter des médicaments pour sa fille malade. En s'en retournant, il est tombé mort sur le chemin de Noyelles, en face du jardin de M. Bardoux, où il a été reconnu par un passant.

La police a fait transporter son cadavre à la Morgue, en attendant qu'on puisse le reconduire à son domicile à Noyelles.

— CAFFIERS. — Encore un accident arrivé en jouant avec une arme à feu. Dimanche dernier, à Caffiers, dans la soirée, un voyageur porteur d'un revolver entrait dans le cabaret du sieur Cana et offrait une chope à toutes les personnes qui se trouvaient dans l'établissement. Il fit ensuite passer son arme entre les mains des consommateurs.

Sur l'observation qu'elle était chargée, il prétendit qu'étant au repos elle ne pouvait partir et, pour prouver son dire, la jeta sur la table, puis dans un coin de la chambre. Mais en ce moment une détonation se fit entendre et une balle vint frapper à la cuisse un des buveurs, le nommé Joseph Paradis. L'imprudent auteur de cet accident offrit immédiatement de payer tous les frais qu'entraîneraient les soins à donner au blessé et en partant lui laissa sa carte.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 11 février. — Jeanne Laes, rue de Lannoy, cour Bergie, 2. — Isidore Desouter, rue St-Laurent, 25. — Marie Lenfant, rue Turgot, cour Delporte. — Jeanne Vanbamme, rue du petit Beaumont, maison Delporte, 1. — Auguste Schepens, rue du Luxembourg, fort Cordonnier, 32. — Jules Merckx, rue de Beaurepaire, maison Bernard Dupuis, 23. — Fernand Marissal, rue du Luxembourg, 5. — Reine Delattre, rue du Ballon, cour Duquenne, 10.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 11 février. — Adolphe Vanceunebrocke, 2 ans, rue de Beaurewaert, cour Tonneau, 8. — Palmyre Deruyter, 2 mois, rue des Récollets, cour Vanhoutte, 5. — Albine Petit, 53 ans, rentière, rue de l'Hommelet, 174. — Pauline Clarisse, 74 ans, ménagère, rue de la Fosse-aux-Chênes, cour Sinsoyer, 8.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille FREMAUX-CARPENTIER, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur François FREMAUX, veuf de Dame Sophie-Joséphine CARPENTIER, décédé subitement à Roubaix, le 12 février 1881, dans sa 75e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la MESSE DE CONVOI, qui sera célébrée le dimanche 13 courant, à 8 heures, aux VIGILES, qui seront chantées le même jour, à 5 heures, et aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le lundi 14 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Vaucanson, 9.

Les amis et connaissances de la famille PETIT-MOREL, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Aline-Catherine PETIT, veuve de Monsieur Charles-François FERRET, décédée à Roubaix, le 11 février 1881, à l'âge de 53 ans et 2 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister à la MESSE DE CONVOI qui sera célébrée le dimanche 13 février, à 8 heures, aux VIGILES qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le lundi 14 courant, à 9 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Ommelet, 174.

Les amis et connaissances de la famille LORTHIOIS, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Jules-Louis LORTHIOIS, décédé à Roubaix, le 12 février 1881, dans sa vingt-huitième année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SALUT SOLENNELS, qui auront lieu le dimanche 13 courant, à 3 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à l'Hôtel-Dieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le mardi 15 février 1881, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Oscar-Louis-MEURISSE, négociant, époux de Dame Rosine VAMESTE, décédé à Roubaix, le 13 février 1880, dans sa quarantième année. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 14 février 1881, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Joséphine GAILLET, épouse de Monsieur Emile DELEMARLE, décédée à Roubaix, le 3 janvier 1881, dans sa 27e année. — Les personnes qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 14 février 1881, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Sylvie-Maria NUYTS épouse de Monsieur Joseph CAU, décédée subitement à Roubaix, le 6 février 1879, à l'âge de trente-trois ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 14 février 1881, à 8 heures, pour le repos de l'âme de dame Alodie VINCENT, épouse de Monsieur Gustave BOUZIN décédée à Roubaix, le 3 janvier 1881, à l'âge de trente-six ans et 3 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 14 février 1881, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre PINOY, époux de Dame Nathalie BAILLEUL, décédé à Roubaix, le 15 janvier 1881, à l'âge de 63 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

NOTABILITÉS COMMERCIALES
de Roubaix

BLAUWART, r. du Vieil-Abreuvoir, 8
Spécialité pr Baptêmes, Pièces montées, Glaces.

AU GRAND BON MARCHÉ, 2 & 4, Grande-Rue
Confections pr Hommes et Enfants.

A LA PETITE JEANNETTE, 9, rue Saint-Georges
E. SOUTY, Chemisier, Bonneterie, Ganterie

Achille KALTENBACH, tapissier, 8, rue Nain
se recommande pr la bonne exécution des commandes

Veuve LEMERRE-RENAUX & BIZARD-LEMERRE
Gde-Rue, 13, Roubaix. Mson fondée en 1812.
ORFÈVRERIE-BIJOUTERIE, SPÉCIALITÉ Pr MARIAGES

TEINTURERIE LYONNAISE, Rue du Curé, 26
Teintures fines. Spécialité de nettoyages à sec

H. DESFONTAINES, épiceries, comestibles,
PRIMEURS, VINS ET LIQUEURS

LOUCHEUR-FACQUES, mercerie, 10, Gde-Rue
Rubans, Soieries pr Robes et Garnitures
FOURNITURES DE MODES, DE TAILLEUSES & TAILLEURS

A LA GLANEUSE, Mlles Bienfait, cont. St-Martin
SPÉCIALITÉ DE CHAUSSURES
CRAVATES, GANTERIE, PARFUMERIE.

Maison ORÉLIO, AU CAMÉLIA BLANC,
Coin du contour Saint-Martin
FABRIQUE DE FLEURS POUR BALS ET SOIRÉES
Bouquets de fête et spe de couronnes mortuaires

FAITS DIVERS

— Les agents de M. Macé ont arrêté hier un nommé Jung, ancien garçon de recette au Crédit lyonnais. En octobre 1879, il avait quitté Paris en s'appropriant une somme de 38,000 francs, touchée par lui chez divers changeurs. Les recherches faites pour le retrouver étaient restées jusqu'ici sans résultat.

Le soir même du jour où l'administration du Crédit lyonnais prévenait la police de sa disparition, il gagnait la Suisse, qu'il n'a point quittée depuis. A Lausanne, où il s'était rendu, il fit la connaissance d'un nommé Ruf, avec lequel il s'associa pour le commerce des bestiaux. Ruf connaissait parfaitement le bétail ; Jung possédait des fonds suffisants pour donner une certaine étendue à leurs opérations, et pendant un moment, ils réalisèrent d'assez jolis bénéfices.

Jung se faisait bien tirer un peu l'oreille pour délier les cordons de sa bourse, mais son associé, persévérant, travailleur, patient, gagna si bieu sa confiance, que l'ex-garçon de recette n'hésite pas, au mois de janvier dernier, à lui confier 20,000 francs pour acheter tout un troupeau de bœufs sur la frontière allemande.

Ruf partit, mais ne revint point. Jung écrivit de nombreuses lettres au fermier propriétaire des bœufs, qui répondit n'avoir point vu son associé. Le parquet de Lausane fut saisi de l'affaire ; une poursuite fut entamée et le billet de mille francs qu'avait seulement gardé Jung fut vite écorné par les frais de procédure.

Désolé et ruiné, il rentrait à Paris lundi dernier, où des agents l'ont arrêté hier soir, errant sur la voie publique. C'est le cas de dire que le bien mal acquis ne profite jamais.

Il a été écroué au Dépôt. Jugé lors de sa disparition, il fut condamné à dix ans de réclusion. Il va comparaître devant la cour d'assises pour purger sa contumace.

— Les deux premières divisions du lycée de Rhodez ont été licenciées mercredi. Un élève de la 2e étude avait dû être renvoyé dans sa famille, pour s'être rendu coupable d'un acte grave d'insubordination. Ses camarades ont pris fait et cause pour lui et réclamé brusquement la réintégration de leur condisciple et le renvoi d'un maître d'études. Sur le refus du proviseur, ils ont demandé tous à partir. Pour éviter de plus grands désordres, on les a remis aussitôt et individuellement à leurs correspondants ; ils ne pourront rentrer au lycée qu'après la décision de l'administration supérieure, immédiatement prévenue.

— Une opération véritablement extraordinaire vient d'être faite à Vienne, par l'illustre chirurgien Billroth.

Une jeune femme souffrait d'un cancer qui avait fait de tels ravages qu'on la considérait comme perdue.

M. Billroth voulut tenter un dernier effort : il ouvrit l'estomac et en retira les parties atteintes.

Cinq jours après, la malade pouvait absorber un litre de lait. Le fait peut être classé parmi les plus merveilleux des annales médicales.

TRIBUNAUX

LA MORT DE Mlle BARTOUT

COUR D'ASSISES DE LA SEINE

PRÉSIDENCE DE M. LE CONSEILLER BACHELIER

Audience du 10 février

Affaire pleine de détails malpropres, sur lesquels nous glisserons par respect pour nos lecteurs ; mais affaire dont il faut parler, car elle a produit grand tapage.

Rappelons qu'au commencement d'octobre dernier, mourait à l'hospice Dubois une très jeune personne dont la mère, Mlle Bartout, exerce la profession de chanteuse de café-concert.

Cette mère avait bien des motifs pour craindre les écueils auxquels se heurte la vertu des filles. Elle avait fait élever la sienne très bourgeoisement.

Quand sonna l'heure de quitter le pensionnat, Gabrielle Bartout dut apprendre un état. Elle fut mise en apprentissage dans une maison de modes de l'avenue de l'Opéra, devint une ouvrière habile et, gagnant un honnête salaire, entra dans l'atelier d'une modiste de la rue du Faubourg-Montmartre, Mme Ravot.

C'était en février 1880. Gabrielle Bartout avait un peu plus de dix-sept ans.

Son genre d'existence l'avait jusque-là préservée des contacts pernicieux. Gabrielle était rarement sortie seule. La nouvelle maison qui l'occupait avait ordre de ne l'employer qu'à des travaux intérieurs.

Tout commerce, cependant, comporte des allées et venues inévitables. Un jour, sur le boulevard, la jeune fille se trouve face à face avec le mari d'une de ses campagnes. Elle savait M. Mirolleau employé chez un commissionnaire en marchandises. Elle le rencontrait bras dessus bras dessous avec un camarade. Elle apprit avec étonnement que ce camarade était le patron même de l'employé, M. Ducrocq.

La formalité de la présentation fut brève. Peut-être Gabrielle Bartout n'eût-elle plus jamais songé à Paul Ducrocq, s'il n'eût pris lui-même, et dès le lendemain, le soin de se rappeler à elle.

Plusieurs matins et plusieurs soirs, on vit un élégant garçon de trente ans passer et repasser devant les vitrines de Mme Ravot.

Le temps ainsi dépensé par le promeneur eût pu être du temps perdu. La légèreté de la jolie modiste en décida autrement. Elle était quelque peu pianiste. Il hasarda une invitation.

Aller chez lui, où serait le mal ? « On ferait de la musique. » Deux mois après ce premier rendez-vous, Gabrielle comprenait que tout le monde allait la savoir déshonorée.

Que diraient les gens ? Que dirait sa mère surtout ? Dès lors, entre Ducrocq et Gabrielle, il y eut des conciliabules mystérieux ; elle, pleurant, lui, promettant de tout tenter pour la délivrer des obsessions qui la hantaient.

Mlle Bartout avait hâte d'une solution. Une matrone qu'on lui avait indiquée recevait sa visite. Il fallait 200 francs. La jeune fille n'osant les demander elle-même, chargea une amie, Mlle Angèle Masse, d'être son intermédiaire auprès de Ducrocq.

Il refusa. Il connaissait, disait-il, par des renseignements obtenus d'un commensal du restaurant qu'il fréquentait, un vieux médecin très habile, très sûr, qui se prêterait discrètement à l'exécution du projet dans lequel Gabrielle mettait l'espoir du salut.

Elle répugnait, quant à elle, à rapporter à un homme la confidence de sa situation. Les instances de Paul Ducrocq dissipèrent cette hésitation d'un moment.

On alla, le 14 août, rue du Bellay, chez docteur Cabrol. Il était averti. L'accusation ajoute qu'il avait reçu déjà de Ducrocq sept ou huit cents francs. Des mains de Mlle Bartout, il touchait, une quinzaine plus tard, cent francs, dont il donnait quittance.

Cette somme, la seule qu'on lui ait versée, affirme-t-il, représenterait d'après lui, le prix de cinq visites au cours desquelles il se serait borné à de loyales consultations. M. Paul Ducrocq assure de son côté qu'il envoyait, en vue de ses consultations seule, sa maîtresse chez le vénérable patricien.

Jean-François-Hyacinthe-Bernard Cabrol, docteur en médecine, né le 22 novembre 1813, à Campagnac, dans l'Aveyron, ancien médecin-major, commandeur de la Légion d'honneur, avait longtemps exercé dans l'armée, en Algérie.

Tour à tour médecin en chef de l'hôpital de Versailles, puis de l'hôpital Saint-Martin, à Paris, il était ateint par la limite d'âge et mis à la retraite, en 1873, avec une médiocre fortune et le grade de médecin principal.

Il avait, depuis, exercé successivement à Passy, au boulevard Voltaire, à l'avenue du Trocadero, recrutant plus spécialement sa clientèle parmi les femmes.